Pétition intersyndicale sur les Obligations réglementaires de service

SNES-FSU, SNEP-FSU, SIAES-FAEN, SNFOCL, SNALC-CSEN, Sud Education,

Les personnels soussignés s'opposent à la remise en cause de l'heure de première chaire et de certaines pondérations en sections STS et à l'imposition abusive de majorations de service pour effectifs faibles, lors de l'établissement des VS.

Ils revendiquent d'appliquer les règles de calcul antérieures à l'épisode des Décrets de Robien, c'est-à-dire les règles statutaires définies nationalement, en tenant compte des textes d'application antérieurs à 2007, et donc de corriger toutes les VS dans ce sens.

Ils demandent au recteur de l'académie de prendre les mesures utiles pour abonder, si nécessaire, la dotation des établissements afin que les règles statutaires nationales soient respectées dans notre académie pour cette rentrée et les suivantes. Malgré le contexte de pénurie budgétaire, les heures d'enseignement et les projets des établissements ne sauraient être financées en récupérant des heures de majoration ou de chaire, c'est à dire en rognant le salaire des collègues.

De ce point de vue, les personnels soussignés contestent la répartition des moyens DGH entre les établissements qui met en concurrence les besoins des élèves et les heures de première chaire.

L'administration doit prendre en compte le découragement et la colère des collègues qui voient dans cette mesure une absence de reconnaissance de leur travail.

Nom	Prénom	Etablissement	Commune	Signature